

Des enquêtes ont été faites en vue de connaître le nombre de femmes mariées au travail en dehors de leur foyer et les raisons pour lesquelles elles travaillent? Il est bon de s'interroger sur les circonstances qui ont amené notre société à créer une main-d'œuvre féminine au Canada de tout près de 2,000,000.

A la suite de journées d'études sur ce sujet, «Les femmes au travail», on a exprimé l'avis que les raisons étaient l'automatisation, l'urbanisation, l'acceptation sociale et les changements des besoins sociaux. L'opinion unanime émise par les femmes qui travaillent est à l'effet qu'aucune mère ne quitte ses enfants sans nécessité, généralement elles admettent qu'il serait préférable d'être à la maison, mais elles ajoutent qu'il est nécessaire de gagner des revenus supplémentaires pour conserver un foyer convenable pour les enfants, le mobile économique le plus souvent invoqué par les travailleuses, surtout par celles dont les maris se trouvent dans la catégorie inférieure de revenus, ceux de moins de \$6,000 par année. Il est facile de conclure que les raisons pour lesquelles les femmes mariées travaillent à l'extérieur du foyer, sont d'ordre économique. La grande majorité de celles qui travaillent le font pour hausser le niveau de vie de la famille.

A notre époque, où nos gouvernants paraissent à la recherche de solutions au chômage, qu'ils semblent incapables de solutionner, il serait dans l'ordre d'encourager par un revenu équitable la mère au foyer, ce qui contribuerait à rendre plus d'emplois disponibles pour ceux qui ont moins de revenu familial. Une législation qui prévoirait un salaire pour la femme au foyer, démontrerait une attitude compréhensive des autorités envers toutes les épouses, et particulièrement les épouses d'agriculteurs qui travaillent de longues heures pour l'entretien de leurs enfants et leur participation aux travaux agricoles. «La moitié du monde est une femme», chante Jacqueline Lemay. Se pourra-t-il que déjà chez nous une discrimination puisse se distinguer envers les moins bien nanties qui forment une bonne moitié? On semble s'imaginer que la femme rurale travaille encore uniquement pour la gloire de Dieu et non pas pour gagner sa vie, et bien la gagner.

Dans le journal *La Terre de Chez-Nous*, du 22 février 1978, j'avais l'occasion de lire une lettre écrite par Madame Blandine St-Cyr, adjointe à la commission rurale AFEAS, Fédération de Nicolet. J'ai pensé qu'il était dans l'ordre de citer le contenu de cette lettre, qui reflète bien les occupations de la femme en milieu agricole: Il est réellement très difficile de décrire la situation de la femme en milieu agricole. Etre femme de producteur agricole, c'est travailler continuellement en collaboration avec son mari, sans jamais retirer un salaire parce qu'on n'y a pas droit. Autrefois, la femme s'adonnait beaucoup plus aux travaux de la ferme et des champs. Aujourd'hui avec la mécanisation, la femme du producteur agricole prend une part plus active aux décisions concernant l'entreprise et aux affaires extérieures de la ferme. Elle s'intéresse beaucoup plus aux nouvelles techniques agricoles pour pouvoir comprendre et s'impliquer davantage aux investissements assez importants que nécessite l'agriculture. C'est aussi la femme qui s'occupe de la comptabilité dans bien des cas. Pour cela, il lui faut se recycler, suivre des cours, assister aux réunions concernant l'entreprise. Elle doit aussi s'occuper de la famille et de l'entretien de la maison. La femme du milieu agricole n'est pas indifférente aux problèmes du milieu scolaire; elle

Allocation à la femme au foyer

doit voir à ce que ses enfants reçoivent une bonne éducation et une bonne instruction pour pouvoir plus tard exercer un métier ou une profession. Pour cela, elle assistera aux réunions et se renseignera sur les nouvelles méthodes d'enseignement.

Malgré ses nombreuses préoccupations, nous la retrouvons également faisant partie du comité d'école, voire même du comité des loisirs. Elle constate que c'est une nécessité, un besoin pour elle que de se regrouper, de côtoyer les femmes du milieu urbain; pour cela, elle fait partie d'une association comme l'AFEAS, et le reste. Il y a quelques années, les membres de cette association firent une enquête sur la femme collaboratrice de son mari. On constata qu'un grand nombre d'entre elles n'étaient pas au courant de leurs régimes matrimoniaux. Par ce travail, les femmes ont pris un peu plus conscience de leur situation.

Je crois que, pour la femme dont le mari est agriculteur, c'est vraiment un travail de collaboration que de participer aux décisions de l'entreprise et à son évolution journalière, voire même, dans certains cas, la femme est copropriétaire avec son mari. C'est une profession qui nous tient très près de la nature et qui est très agréable, mais par contre, elle ne nous permet jamais de nous absenter pour nous procurer quelques semaines de repos aux pays des quatorze soleils. Ainsi se terminait la lettre de la dame à qui j'ai fait allusion.

J'ai eu aussi l'occasion de lire un communiqué émis il y a assez longtemps, en 1970, au sujet de la maîtresse de maison et de la population active. Dans ce communiqué, on mentionnait ce qui suit, et je cite:

Il faudrait considérer les maîtresses de maison comme des membres de la population active et la valeur des services qu'elles rendent dans leur foyer devrait faire partie du produit national brut.

Une telle mesure pourrait redorer le blason de la maîtresse de maison et, ainsi, atténuer le sentiment de frustration des femmes de l'Amérique du Nord.

Dans une allocution prononcée à la Conférence nord-américaine sur les statistiques du travail, à Houston (Texas),... la directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail du Canada, M^{lle} Sylva Gelber, a déclaré que la femme qui travaille dans son propre foyer devrait être considérée comme faisant partie de la population active.

Et je suis d'accord sur cette opinion émise. Plus loin, elle faisait une remarque très à point et je tiens à la citer, parce que je trouvais qu'elle était bien logique:

M^{lle} Gelber a fait remarquer, avec un brin d'humour, que si un homme emploie une femme de ménage rémunérée, les services rendus par cette dernière sont calculés comme partie du produit national brut. Cependant, s'il épouse plus tard cette femme de ménage, elle continuera à accomplir les mêmes travaux mais le produit national diminuera, étant donné que son travail n'aura plus de valeur monétaire.

Pourtant, il n'y a pas beaucoup de différence au point de vue travail. Que cet homme soit marié avec la femme de ménage, c'est le même travail que cette dernière effectue à la maison. Je tenais à ajouter ces quelques mots au sujet de cette motion parce que je suis d'avis, étant donné tout ce qui se produit dans divers pays, les discussions qu'ils ont eues à ce sujet-là et les études qui ont été faites depuis plusieurs années, il serait normal que l'épouse, la mère de famille, soit récompensée d'une façon quelconque pour le travail qu'elle effectue. Ce serait tout à fait normal dans notre monde moderne, dans notre monde où l'on parle souvent de sécurité sociale. Un salaire bien équilibré doit donc être accordé à la mère de famille. C'est pour cette raison que j'appuie cette motion. J'aime à croire que le gouvernement se décidera enfin à faire quelque chose dans ce domaine pour améliorer vraiment le sort de l'épouse et de la mère de famille.